



COMMUNE DE PERPEZAT

63210 – PERPEZAT

Tél : 04.73.65.81.24

Site : www.perpezat.fr

courriel : mairie.perpezat@wanadoo.fr

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/12/2022

L'an 2022 et le 05 décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 01 décembre 2022

Date d'affichage en mairie : le 01 décembre 2022

Présents : M. FAURE PATRICE, Maire, Mmes : BATTUT GAËLLE, MALLET Elodie, MM : FAYDIT ALAIN, MEGEMONT CHRISTOPHE, MONIER CEDRIC, MOTTET OLIVIER, ROUEL MATTHIEU, TINET HENRI

Absent(s) :

Excusé(s) : VALLEIX-BOUCHEIX ESTELLE, GOIGOUX FRANCK

A été nommée secrétaire : BATTUT Gaëlle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents :
- Absents :
- Excusés : 2

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et fait valider le procès verbal de la dernière réunion.

Présentation des éventuels repreneurs de la carrière du Puy de Vivanson Monsieur François PHILIPPOTEAU (Carrières de France), Monsieur Sébastien MASCLET (Pouzzolanes des Dômes)

ORDRE DU JOUR :

- Validation du PV de la réunion du 21/11/022,
- Validation des conventions concernant la carrière du Puy de Vivanson,
- Validation du régime indemnitaire de la collectivité,
- Validation du document unique de la collectivité,
- Modification des tarifs de location de la salle de Bughes,
- Achat des parcelles YC 133-132-254 au village de Bughes,
- Questions diverses.

On ajoute à l'ordre du jour, un tarif de location pour la salle Paul Valleix

— 1 - Validation des conventions concernant la carrière du Puy de Vivanson,

Avenant à la convention Bughes La Roche Verminisse Tronc avec la SARL PBC MATHIEU dans lequel sera stipulé :

- Le minimum de quantité de pouzzolane sera augmenté à 10 000 m³ au lieu de 6000 m³.
- ~~Le prix de forage est remis à jour car prix annexé sur le coût de la construction :~~ (de 0,74 en 2009 et 0,90 en 2021)
- On ajoute la close que le déneigement doit être assuré par les repreneurs.

La convention de Rivière Laval sera directement faite avec les nouveaux repreneurs.

Le conseil municipal prend une délibération afin d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention de Bughes La Roche Verminisse Tronc afin d'autoriser la SARL PBC MATHIEU à céder la convention aux futurs repreneurs.

Ces négociations ont été approuvées par les futurs repreneurs.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

— 2. Validation du régime indemnitaire de la collectivité,

Avis favorable du conseil municipal pour valider le régime indemnitaire de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

— 3. Validation du document unique de la collectivité,

Avis favorable du conseil municipal pour valider le document unique de la collectivité

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

— **4. Modification des tarifs de location de la salle de Bughes,**

Sur proposition du conseiller municipal de Bughes, les tarifs de location de la salle de Bughes seront :

- 60 euros pour les habitants ou propriétaires de bâtis de Bughes (y compris les descendants)
- 45 euros pour les enfants habitant Bughes (moins de 14 ans)
- 120 euros pour les habitants de la commune
- 150 euros pour les personnes extérieures à la commune

Gratuite pour les manifestations des habitants de Bughes (fête du village ou réveillon de la St Sylvestre)

Gratuite pour les associations de Perpezat. (Manifestations à but non lucratif)

Pour le réveillon de la St Sylvestre :

- 120 euros pour tous les habitants de la commune (y compris de Bughes)
- 150 euros pour tous les extérieurs de la commune.

On augmente la caution de 200 euros à 300 euros.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

— **5. Ajout d'un prix pour la salle Paul Valleix pour les réunions professionnelles**

Location de la Salle Paul Valleix pour les réunions professionnelles : tarif fixé à 60 euros

A l'unanimité (pour : 9 contre:0 abstention : 0)

6 . Achat des parcelles YC 133-132-254 au village de Bughes

Validation de l'achat des parcelles YC 133-132-254 au village de Bughes.

A l'unanimité (pour : 8 contre:0 abstention : 1)

Questions diverses :

- Choix du géomètre pour les ventes de terrains à Angle-Haut, Perpezat et Scierie Voute : Mr BLANCHARD Jean-Luc
- Décision d'éteindre les lumières au sol devant l'église de Perpezat pour économie d'énergie

- L'association « Les Ailes silencieuses » souhaite venir diffuser un diaporama sur les planeurs à la ferme du Puy May, le conseil municipal cale la date du vendredi 04 août 2023.
- Un store de l'école est cassé, voir pour le changer.

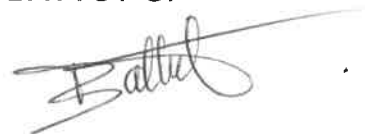
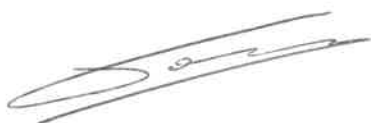
Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23h40

Le Maire,

La secrétaire de séance,

FAURE P.

BATTUT G.



Liste des délibérations
Séance du 19 Décembre 2022
Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 23/12/ 2022

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2022_12_072	Travaux de voirie 2021- participation financière des sections
2	2022_12_073	Travaux d'entretien des chemins des sections , participation financière des sections
3	2022_12_074	Demande de dérogation à l'article L122-5 du code de l'urbanisme (loi montagne), concernant la parcelle n° ZM 51 située sur la commune de PERPEZAT.
4	2022_12_075	Mission de conseils pour les changements d'exploitant et d'usage de la carrière du puy du Vivanson section de Bughes, La Roche, Verminisse et le Tronc
5	2022_12_076	Changement d'usage de la carrière du Vivanson section de Bughes, La Roche, Verminisse et le Tronc
6	2022_12_077	Changement d'exploitation de la carrière du puy du Vivanson, section de Bughes, La Roche, Verminisse et le Tronc
7	2022_12_078	Changement de la porte d'entrée de la mairie
8	2022_12_079	Achat des parcelles YC 133- 132- 254 au village de Bughes appartenant à la succession de Monsieur MORANGE Guy.

En mairie, le 23/12/2022
Le Maire
PATRICE FAURE



